



Ville de Cannes

LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 25/10847

ARRETE

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES EN FONCTION DE LEUR GABARIT (TONNAGE, LONGUEUR, LARGEUR) SUR CERTAINES VOIES DE LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5, Vu le code de la Route,

Vu l'article R312-2 modifié par décret n°2016-448 du 13 avril 2016-article.3,

Considérant l'abrogation de l'arrêté général n°10/564 du 09 mars 2010,

Considérant l'abrogation de l'arrêté additif n°12/3645 du 28 novembre 2012,

Considérant l'étroitesse, la sinuosité, la déclivité, l'encombrement, le caractère touristique ou résidentiel de certaines voies de la commune,

Considérant que les arrêtés municipaux antérieurs à celui-ci sont abrogés,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Vu l'arrêté municipal n°25/8109 du 16 septembre 2025, Portant interdiction de circulation des véhicules en fonction de leur gabarit (tonnage, longueur, largeur) sur certaines voies de la commune de Cannes – Modificatif

Considérant qu'il convient de réglementer l'accès aux véhicules en fonction de leur gabarit sur certaines voies pour des raisons de sécurité ou parce que le caractère de ces voies n'est pas adaptée à la circulation de ces derniers,

Mise en ligne le 26/11/2025
jusqu'au 26/01/2026

ARRETE

Les dispositions de l'arrêté municipal n°25/8109 du 16 septembre 2025 sont modifiées à compter de la date de signature de la façon suivante :

ARTICLE 1

A compter de la signature du présent arrêté, la circulation des véhicules dont le gabarit excède celui indiqué en annexe au présent arrêté est interdite sur les voies définies dans cette annexe.

ARTICLE 2

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux bennes de collecte des ordures ménagères ni aux véhicules d'intervention des services de réseaux concédés, ni aux véhicules des services publics, lorsque leur présence est nécessaire en un point quelconque de ces voies.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la
Direction Hygiène Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le

25 NOV. 2025



Limitation de gabarit

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
ALLEE DE LA FORET	3.5 tonnes	entièe	3,5T
ALLEE DE LA LIBERTE	Longueur	entièe	longueur maxi 8m
AVENUE AMIRAL WESTER WEMYSS	3.5 tonnes	entre l'avenue du Dr Picaud et le boulevard Leader	3.5T sauf bennes
AVENUE ANTHONY DOZOL	3.5 tonnes	entre la rue René Dunan et la rue de Cannes	3.5T sauf bennes
AVENUE BEAUSEJOUR	3.5 tonnes	entre l'avenue du Ml Juin et l'avenue du Maréchal Koenig	3.5T sauf bennes
AVENUE BRANLY	Longueur	entièe	longueur maxi 8m
AVENUE COMMANDANT BRET	3.5 tonnes	entre le boulevard de la République et l'avenue Prado Provence	3.5T sauf bennes
AVENUE D'ORIENT	3.5 tonnes	entre l'avenue Montrose et le boulevard d'Oxford	3.5T sauf bennes
AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	3.5 tonnes	entièe	3.5T sauf bennes
AVENUE DE LA FAVORITE	Largeur	entièe	largeur maxi 2,2 m
AVENUE DE PORALTO	Longueur	entièe	longeur maxi 7,50 m
			interdit >13m

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	Largeur	entièvre	largeur maxi 2 m
AVENUE DES CIGALES	3.5 tonnes	entièvre	3.5T sauf bus sauf bennes
AVENUE DES MURIERS	3.5 tonnes	entièvre	3.5T sauf bennes
AVENUE DU GRAND-PIN	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
AVENUE FONT DE VEYRE	3.5 tonnes	entièvre	3.5T sauf bus sauf bennes
AVENUE FRAGONARD	3.5 tonnes	entre l'avenue Cordouan et l'avenue Paul Guigou	3.5T
AVENUE JEAN DE NOAILLES	Largeur	entièvre	largeur maxi 2,2 m
AVENUE MAURICE CHEVALIER	Longueur	entièvre	longueur maxi 7,50 m
AVENUE MONTE-CARLO	3.5 tonnes	entre l'avenue Michel Jourdan et l'avenue des Buissons Ardents)	3.5T
AVENUE MORGON	3.5 tonnes	entre l'avenue Michel Jourdan et la rue de Cannes	3.5T sauf bennes
AVENUE PAUL GUIGOU	3.5 tonnes	entièvre	3.5T sauf bus sauf bennes
	3.5 tonnes	entièvre	3.5T sauf bus sauf bennes

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
AVENUE REINE ASTRID	3.5 tonnes	entiére	3.5T
AVENUE SAINT-FERREOL	3.5 tonnes	entiére	3.5T
AVENUE SAINT-NICOLAS	3.5 tonnes	entiére	3.5T
AVENUE SAINTE-MARGUERITE	3.5 tonnes	entiére	3.5T
AVENUE SAINTE-ROSLIE	3.5 tonnes	entre le chemin du Devens et le fond de l'impasse	3.5T sauf bennes
AVENUE VAN LOO	3.5 tonnes	entiére	3.5T
AVENUE WINDSOR	3.5 tonnes	entiére	3.5T sauf bennes
BOULEVARD ALEXANDRE III	3.5 tonnes	entre le bd Vautrin et le Bd de la Croisette dans le sens Nord/Sud	3.5T
BOULEVARD ALEXANDRE LACOUR	3.5 tonnes	entier	3.5T
BOULEVARD DE LA CROISETTE	Longueur	entre le Pont alexandre III et la Place Général de Gaulle	longueur maxi 8m
BOULEVARD DE LA FERRAGE	Longueur	entre la rue Louis Blanc et la sortie du tunnel Ferrage	longueur maxi 8m
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	3.5 tonnes	entre l'avenue des Anglais et le boulevard d'Alsace	3.5T sauf bus sauf bennes

Voie	Type	Section de voie		Signalisation verticale
BOULEVARD DE LA SOURCE	Longueur	Entre la Couverture de la Voie Ferrée et la rue d'Antibes		longueur maxi 8m
BOULEVARD DE LORRAINE	3.5 tonnes	entre le boulevard E. Gazagnaire et la rue Ricord Laty	3.5T	
BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	Longueur	entière		longueur maxi 8m
BOULEVARD DU SOLEIL	3.5 tonnes	entre le rond point Romano et le boulevard jean Hibert	3.5T sauf bus sauf bennes	
BOULEVARD EUGENE TRIPET	3.5 tonnes	entre l'avenue François Tuby et le boulevard des Myrthes	3.5T sauf bus sauf bennes	
BOULEVARD JEAN HIBERT	3.5 tonnes	entre le boulevard Leader et l'avenue Font de Veyre	3.5T	
BOULEVARD VICTOR TUBY	Longueur	entre le boulevard Alexandre III et l'avenue du Ml Juin	3.5T	
CHEMIN DE L'ECOLE	3.5 tonnes	entier	3.5T	longueur maxi 8m
CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	Largeur	pont		largeur maxi 2m
CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	3.5 tonnes	entière	3.5T	
CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	3.5 tonnes	entre l'avenue Michel Jourdan et le barreau B2	3.5T	

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
CHEMIN DES COLLINES			
CHEMIN MORGON	3.5 tonnes	entier	3.5T
CHEMIN PRIVE DIT DES ARUMS	3.5 tonnes	entiére	3.5T sauf bus sauf bennes
CHEMIN RURAL DE LA CROIX DES GARDES			
Largeur	entier		largeur maxi 2,2 m
Longueur	entier		longeur maxi 7,50 m
CHEMIN RURAL DIT ANCien CHEMIN DU PEZOU			
	3.5 tonnes	du n° 29 avenue des Coteaux au n° 13 chemin du Pézou	3.5T
CHEMIN RURAL DIT BEAUSITE			
CHEMIN RURAL DIT DE L'ABADIE	3.5 tonnes	entier	3.5T
COUVERTURE DE LA VOIE FERREE			
IMPASSE BERGERIE	3.5 tonnes	Dépose minute SNCF	3.5T
IMPASSE DES MIMOSAS			interdit > 7m
IMPASSE DES VIOLETTES	3.5 tonnes	entière	3.5T sauf bennes
IMPASSE SAINT-PAUL	3.5 tonnes	entière	3.5T sauf bennes
			3.5T

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
MARCHE FORVILLE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PASSAGE BENOIT BRUN	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
3.5 tonnes	entier		3.5T
PASSAGE FRAGONARD	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE COMMANDANT LAMY	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE CORNUT-GENTILLE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE DE LA GARE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE DU GENERAL DE GAULLE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE GAMBETTA	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PLACE MASSUQUE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
PROMENADE DE LA PANTIERO	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
QUAI SAINT-PIERRE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
ROND POINT DUBOYS D'ANGERS	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE ALLIEIS	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE ANTOINE BRUN	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
	3.5 tonnes	entre la rue du Bosquet et l'avenue F. Tonner	3.5T
RUE BARON	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
RUE BIVOUAC NAPOLEON	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE BUTTURA	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE CAIRE	3.5 tonnes	sauf bennes	3.5T
RUE CHABAUD	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE COMMANDANT ANDRE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE COMMANDANT VIDAL	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE COSTE-CORAIL	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE D'ALGER	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE D'ANTIBES	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE D'ORAN			

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE DE BONE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE CHATEAUNEUF	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE CONSTANTINE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE LA CASTRE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE LA MISERICORDE	Longueur	entièvre	interdit > 7m
RUE DE LA POMPE	Longueur	entre la rue Maréchal Joffre et la rue Rougière	interdit > 7m
RUE DE LA RAMPE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE LERINS	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DE RUSSIE	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
RUE DE STALINGRAD	Longueur	entièvre	interdit >10m
RUE DE SUFFREN	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
RUE DE TURCKHEIM	3.5 tonnes	entre la rue de volta et la traverse Beauséjour	3.5T sauf bennes

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE DES BELGES	Longueur	Entière	longueur maxi 8m
RUE DES ETATS-UNIS	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES FRERES	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES FRERES CASANOVA	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES FRERES PRADIGNAC	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES GABRES	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES HALLES	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES MIMOSAS	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DES PHALENES	3.5 tonnes	entière	3.5T sauf bennes
RUE DES SERBES	Longueur	entre le bd de lla Croisette et la rue d'Antibes	longueur maxi 8m
RUE DES SUISSES	Longueur	entre bd victor Tuby la rue du Pré	longueur maxi 8m
RUE DOCTEUR GERARD MONOD	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE			

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE DU BARRI 1	Longueur	entièvre	interdit >10m
RUE DU BATEGUIER	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DU CANADA	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DU CROS VIEIL	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DU PONT SAINT-VICTOR	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
RUE DU PORT	3.5 tonnes	entre l'avenue Brougham et l'avenue de la Croix des Gardes	3.5T sauf bennes
RUE DU PRE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DU QUATORZE JUILLET	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE DU VINGT QUATRE AOUT	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE EMILE NEGRIN	Longueur	entièvre	interdit > 7m
RUE EMMANUEL SIGNORET	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE ESPRIT VIOLET	3.5 tonnes	Entière	3.5T

Voie	Type	Section de voie	Signallisation verticale
RUE FELIX FAURE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE FORVILLE	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
	Largeur	entièvre	largeur maxi 2,40m
RUE FRANCOIS EINESY	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE FREDERIC AMOURETTI	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE GENERAL FERRIE	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Longueur	entre la rue Jean Dollfus et la place cornut gentille	longueur maxi 8m
RUE HELENE VAGLIANO	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE HENRI GERMAIN	3.5 tonnes	entièvre	3.5T
RUE HENRY RUHL	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE HIBERT	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE HOCHÉ	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m
RUE JEAN-BAPTISTE DUMAS	Longueur	entièvre	longueur maxi 8m

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE JEAN DAUMAS	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE JEAN DE RIOUFFE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE JEAN JAURES	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE JEAN JOSEPH MERO	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE JOSEPH FLORY	Longueur	entière	interdit > 7m
	3.5 tonnes	entre la rue Jean Gras et le chemin des Arums	3.5T sauf bennes
RUE LA FONTAINE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE LAFAYETTE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE LALANNE	3.5 tonnes	entière	3.5T
RUE LATOUR-MAUBOURG	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE LECERF	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE LILY PONS	3.5 tonnes	entière	3.5T sauf bennes
RUE LOUIS ARDISSON	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE LOUIS BLANC			

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE LOUIS NOUVEAU	Longueur	entre l'avenue Bachaga Said Boualam et la rue Félix Faure	longueur maxi 8m
RUE LOUIS PERRISOL	3.5 tonnes	entre le boulevard de strasbourg et la rue volta	3.5T
RUE MACE	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MARCEAU	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MARECHAL FOCH	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MARECHAL JOFFRE	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MARIUS ISAILA	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MARIUS MONTI	3.5 tonnes	entièbre	interdit > 7m
RUE MEDECIN-LIEUTENANT BERTRAND LEPINE	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MEYNADIER	Longueur	entièbre	interdit > 7m
RUE MOLIERE	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
RUE MONT-CHEVALIER	Interdit à tout	entièbre	sauf bennes

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE NOTRE-DAME	véhicule		
RUE PASTEUR	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE PREYRE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE ROUAZE	Longueur	entière	interdit > 7m
RUE ROUGUIERE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE SAINT-ANTOINE	Longueur	entière	interdit > 7m
RUE SAINT-DIZIER	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE SAINT-HONORE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE SAINT JIN-JIN	3.5 tonnes	Entière	3.5T
RUE TEISSEIRE	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE TONY ALLARD	Longueur	entière	longueur maxi 8m
RUE VENIZELOS	Longueur	entière	interdit > 7m

Voie	Type	Section de voie	Signalisation verticale
RUE VICTOR COUSIN	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
SQUARE MERIMEE	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
TRAVERSE BEAUSEJOUR	3.5 tonnes	entre la rue de Turckheim et l'avenue d'Orient	3.5T sauf bennes
TRAVERSE DE LA MISERICORDE	Longueur	entièbre	interdit > 7m
TRAVERSE DE LA TOUR	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
TRAVERSE DU PETIT JUAS	3.5 tonnes	entièbre	3.5T
TRAVERSE MARCEAU	Longueur	entièbre	longueur maxi 8m
TRAVERSE MIMONT	3.5 tonnes	entièbre	3.5T
TRAVERSE SAINTE-MARIE	3.5 tonnes	entièbre	3.5T sauf bennes